



LES VÉGÉTAUX INDIGÈNES DE LA BANDE RIVERAINE

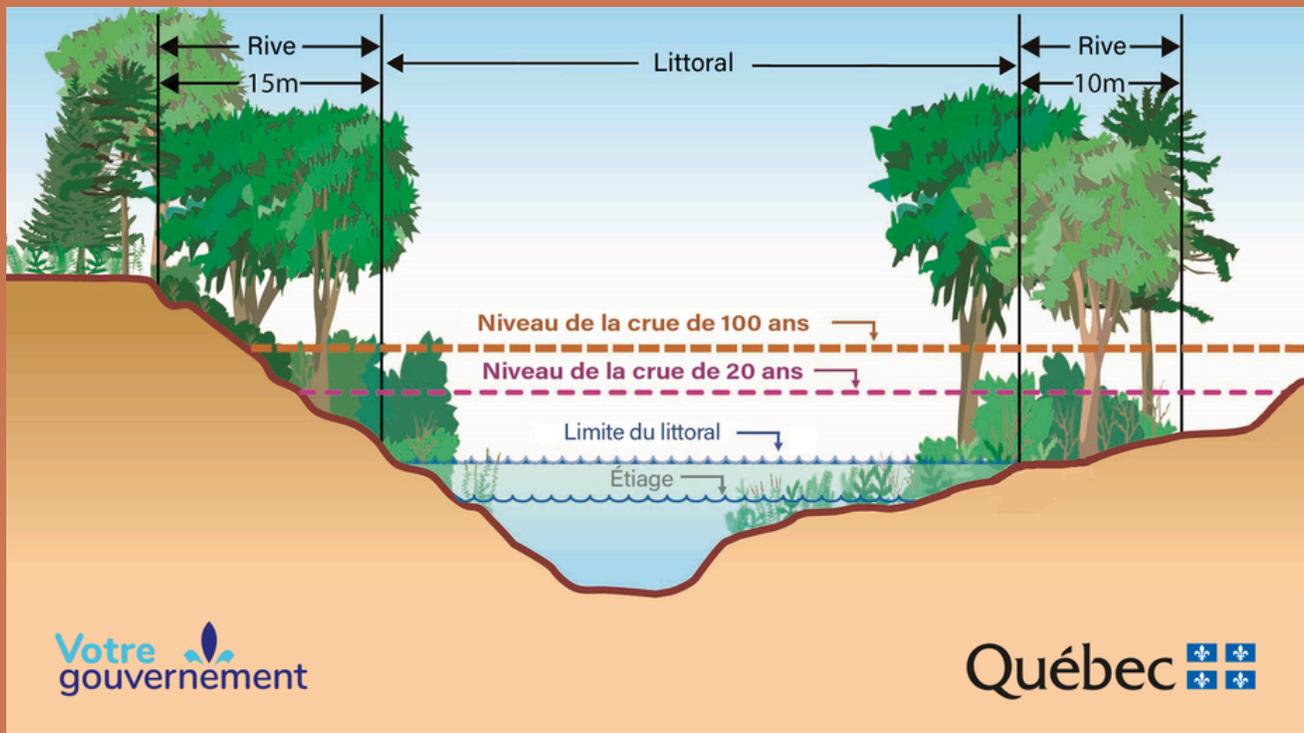


COBALI



LA BANDE RIVERAINE

RÉGLEMENTATION QUÉBÉCOISE



LA BANDE RIVERAINE DOIT AVOIR UNE LARGEUR DE 10 MÈTRES SUR UN TERRAIN PLAT OU DE 15 MÈTRES SUR UN TERRAIN AYANT UNE PENTE DE 30% ET PLUS

La bande riveraine agit à titre de bouclier du lac contre les polluants et les sédiments. Elle est également un habitat incroyable pour des animaux et crée de l'ombre qui favorise le maintien d'une eau froide et bien oxygénée. Les végétaux séquestrent le carbone, stabilisent le sol et aident à réduire l'érosion. Ils maintiennent les paysages naturels et attrayants.



PETIT LEXIQUE

SOL BIEN DRAINÉ



SOL MODÉRÉMENT HUMIDE



TOLÈRE SOL TRÈS HUMIDE



FACILE À MULTIPLIER



TOLÈRE L'OMBRE



PLEIN SOLEIL



HAUTEUR MAXIMALE



PLANTE GRIMPANTE



ESPACEMENT ENTRE
LES PLANTS



RÉUSSIR LA PLANTATION

LE CHOIX DES VÉGÉTAUX



Choisissez des végétaux indigènes adaptés au type de sol, aux niveaux d'humidité et d'ensoleillement du milieu.

Certains types de végétaux comme les plantes grimpantes sont idéaux pour contrer le réchauffement de l'eau engendré par les murets et les enrochements.



TECHNIQUES DE PLANTATION

Plantez les végétaux en **quinconce*** afin d'éviter que des couloirs sans végétaux se forment entre les rangs.



Prendre en considération la largeur des plants une fois à maturité pour déterminer l'espacement nécessaire.

Creusez un trou deux fois la taille du plant et utilisez la terre déjà en place.

RÉUSSIR LA PLANTATION



PRENDRE SOIN DE LA PLANTATION

Arrosez les plants après la mise en terre et au courant des périodes chaudes l'année suivante.

Évitez de donner de l'engrais aux végétaux lors de la plantation. Lorsque ceux-ci sont adaptés au milieu, ce type de soin n'est pas nécessaire.

Aucun entretien n'est requis pour ce type d'aménagement.

Au besoin, l'ajout d'une protection contre les rongeurs ainsi qu'un léger désherbage peut être fait pour aider les plants à prendre leur place.

HERBACÉES



Anémone du Canada

(*Anemonastrum canadense*)

Canadian anemone



40 cm

|←→|
45 cm

Asclépiade incarnate

(*Asclepias incarnata*)

Swamp milkweed



1,2 m

|←→|
45 cm



Eupatoire maculée

(*Eutrochium maculatum*)

Purple Joe-pye weed



2 m

|←→|
90 cm

IGNORÉE DES CERFS

HERBACÉES



Iris versicolore

(*Iris versicolor*)

Blue flag iris



65 cm



60 cm

EMBLÈME FLORAL DU QUÉBEC

Lobélie cardinale

(*Lobelia cardinalis*)

Cardinal flower



1,2 m



30 cm



Matteuccie fougère-à-l'autruche (tête de violon)

(*Matteuccia struthiopteris*)

Ostrich fern



2,5 m



1 m

HERBACÉES



Rudbeckie laciniée

(*Rudbeckia laciniata*)

Cut-leaved coneflower



1,5 m

60 cm

IGNORÉE DES CERFS

Vigne de rivage

(*Vitis riparia*)

Wild grape



6 m

1 m



FRUITS COMESTIBLES ET RECOUVRE LES MURETS



Vigne vierge à cinq folioles

(*Parthenocissus vitacea*)

Virginia creeper



10 m

1 m



RECOUVRE LES MURETS

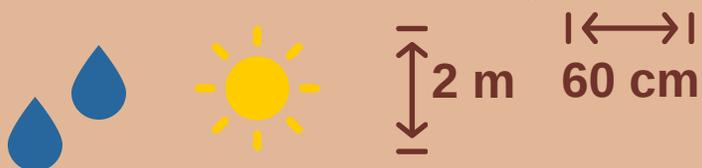
ARBUSTES



Aronie noire

(*Aronia melanocarpa*)

Black chokeberry



FRUITS COMESTIBLES

Cornouiller stolonifère

(*Cornus stolonifera*)

Red-Osier dogwood



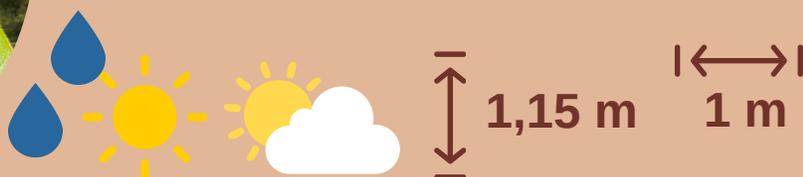
IGNORÉ DES CERFS ET STABILISE LES RIVES



Dièreville chèvrefeuille

(*Diervilla lonicera*)

Northern bush-honeysuckle



ARBUSTES



Myrique baumier

(*Myrica gale*)

Sweet gale



FRUITS COMESTIBLES ET ATTÉNUÉ LES VAGUES

Potentille frutescente

(*Dasiphora fruticosa*)

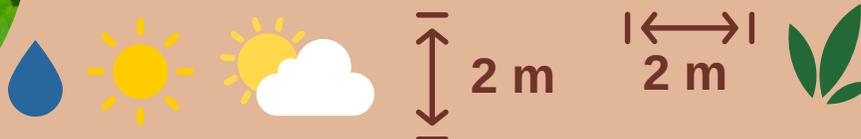
Schrubby cinquefoil



Ronce odorante

(*Rubus odoratus*)

Flowering raspberry



ARBUSTES



Spirée à larges feuilles

(*Spiraea alba*)

Large-leaved meadowsweet



Sureau du Canada

(*Sambucus canadensis*)

Canadian elder



IGNORÉ DES CERFS ET ATTIRE LES OISEAUX



Viorne trilobée (Pimbina)

(*Viburnum opulus sp. trilobum*)

Cranberry bush

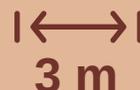


ATTIRE LES OISEAUX

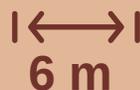
ARBRISSEAU ET ARBRES



Aulne rugueux
(*Alnus incana* sp. *rugosa*)
Speckled alder

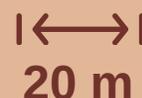


Bouleau jaune
(*Betula alleghaniensis*)
Yellow birch



ARBRE EMBLÈME DU QUÉBEC

Chêne à gros fruits
(*Quercus macrocarpa*)
Bur Oak



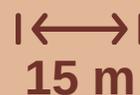
ARBRES



Érable rouge

(*Acer rubrum*)

Red maple



Mélèze laricin

(*Larix laricina*)

Tamarack



Saule indigène

(*Salix sp.*)

Willow



FORMAT ARBUSTE UTILISÉ POUR
STABILISER LES RIVES



NE PAS PLANTER



Berce du Caucase
(*Heracleum mantegazzianum*)

Giant hogweed

* Ne pas confondre avec la berce laineuse qui est indigène

Renouée du Japon

(*Reynoutria japonica*, *R. sachalinensis* et *R. xBohemica*)

Japanese knotweed



Salicaire commune

(*Lythrum salicaria*)

Purple loosestrife



NE PAS PLANTER



Roseau commun

(Phragmites australis susp. australis)

Common reed

Impatiente glanduleuse

(Impatiens glandulifera)

Purple jewelweed



© Annie Parent, AP Enviro-Conseil



Iris faux-acore

(Iris pseudacorus)

Yellow iris

Ce guide illustré a été réalisé grâce au soutien financier de nos partenaires:



Pour plus d'informations sur les bandes riveraines et le choix des végétaux, visitez le www.banderiveraine.org et le www.quebecvert.com



www.cobali.org
Produit par le COBALI en 2024.